

Madame la Directrice Générale
DGOS
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 22 mai 2017

N.Réf. DG/17-442

Objet : Instruction frontière

Madame la Directrice Générale,

La réécriture de l'instruction frontière, définissant les critères requis ouvrant droit à facturation d'une hospitalisation de jour, a donné lieu à plusieurs réunions de concertation, à l'issue desquelles un nouvel arrêté prestation a été publié et un moratoire sur les contrôles assurance maladie de ces mêmes séjours a été acté.

La FHF, les conférences de Directeurs Généraux de CHRU, de Présidents de CME de CHRU, de Directeurs de Centres Hospitaliers et Présidents de CME de Centres Hospitaliers et de Centres Hospitaliers Spécialisés souhaitent qu'un travail sérieux et sans précipitation se poursuive pour aboutir à des règles comprises et applicables sans ambiguïté dans tous les établissements.

La communauté hospitalière publique, qui s'est fortement mobilisée sur cette réforme, souhaite réaffirmer son attachement aux deux principes suivants :

- Toutes les prises en charge de 0 jour font l'objet d'un moratoire dans le cadre des contrôles de l'assurance maladie, le temps de la concertation.
- La prestation intermédiaire est une prise en charge qui entre dans le champ de l'activité externe. Elle vise à mieux rémunérer qu'aujourd'hui une consultation longue, complexe, pluridisciplinaire ou pluri professionnelle.

En dépit des avancées significatives par rapport à la version initiale de l'instruction, de nombreux points de blocage subsistent : le critère associant trois professionnels de santé et deux actes, les forfaits AP2 et SE5 dont les tarifs sont inadaptés, la liste des actes de biologie complexe est incomplète...

Comme nous l'avons souligné à diverses reprises, les tarifs des nouveaux forfaits pour l'administration de Ferinject et l'injection de toxine botulique ne sont pas compatibles avec toutes les prises en charge. Lors de la dernière réunion de concertation, vous nous avez signifié qu'une modification de l'arrêté tarifaire était impossible et que les tarifs ne pourraient être revus que pour la campagne 2018.

Dans l'intervalle, la communauté hospitalière demande à ce qu'il y ait des exceptions à la facturation de ces forfaits, à savoir la facturation d'une hospitalisation de jour tant pour l'injection de toxine botulique hors les paupières que pour l'administration de Ferinject dès lors que la posologie par injection est supérieure à 1000 mg.

Concernant la prestation intermédiaire, innovation tarifaire que la FHF et les conférences soutiennent, il nous semble évident que ce dispositif ne peut être qu'expérimental puisqu'il ne concerne que quatre spécialités. Le caractère expérimental implique que la prise en charge de zéro jour sur les pathologies ciblées fasse l'objet d'un moratoire le temps de l'expérimentation.

Devant toutes ces incertitudes, la FHF et les conférences demandent la poursuite des travaux et discussions techniques, auxquels doivent être associés les représentants des professionnels hospitaliers, la Haute Autorité de Santé, l'Assurance Maladie, la Direction de la Sécurité Sociale et la Direction Générale de l'Offre de Soins.

Enfin, une telle réforme ne peut être menée dans la précipitation et en dehors de toute approche médicale. A l'heure où les établissements sont soumis à de lourds efforts d'efficience, avec plus d'un milliard d'euros d'économie cette année, l'appropriation par les hôpitaux de nouvelles règles de facturation en plein milieu d'exercice ne peut s'envisager sans risque financier important, au détriment de la prise en charge des patients et de la poursuite du virage ambulatoire prôné par les pouvoirs publics.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice Générale, en l'assurance de nos salutations les meilleures.



Michel CLAUDON
Président de la
Conférence des Pdts de
CME de CHU



Thierry GODEAU
Président de la Conférence
des Pdts de CME de CH



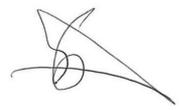
Jean-Pierre DEWITTE
Président de la
Conférence des DG de
CHU



Christian MULLER
Président de la
conférence des
Pdts de CME de
CHS



Zaynab RIET
Présidente de la
CNDCH



David GRUSON
Délégué Général
de la FHF